

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 5 août 2019 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Deborah Beattie, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc, et du public.

Sont absents : les conseillers Richmond Viau, Maude St-Hilaire et Jean Pierre Bergeron.

2019-08-242 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 5 AOÛT 2019

1. Agenda
2. Procès-verbal du 8 juillet 2019
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Adoption finale des règlements : 310-2, concernant le lotissement, 309-6 concernant le zonage et 314-1 les usages conditionnels.
5. Appui à la Coop de Solidarité santé Hemmingford et région : subvention fonds d'appui au rayonnement des régions
6. Proposition d'entente : utilisation par la municipalité de Saint-Patrice de Sherrington de l'Éco centre municipal.
7. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration :
 - Mandat a Dunton Rainville : proposition d'achat Parc industriel
 - b) Voirie :
 - Travaux de réparation d'asphalte au Vieux chemin
 - Achat de bacs de recyclage et pièces de rechange.
 - c) Service des incendies :
 - Session d'information pour regroupement des services d'incendies.
 - d) Appuis financiers, dons et commandites
8. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
9. Sujets divers : avis de motion et premier projet règl. No.322 (UV)
10. Correspondance
11. Période des questions
12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 9, "Sujets divers", ouvert.

**2019-08--243 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 juillet 2019, tel que déposé.

2019-08-244 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2019, ou par une appropriation de surplus ;

201900306	2019-06-30	Bell Canada	248.52 \$
201900307	2019-06-30	Bell Mobilité	40.49 \$
201900308	2019-06-30	Bureau en Gros	148.93 \$
201900309	2019-06-30	Hydro-Québec	1 646.59 \$
201900310	2019-06-30	Rona (FCDQ)	231.67 \$
201900311	2019-07-09	Petite caisse - bureau	274.20 \$
201900312	2019-07-09	Pavages M.C.M.Inc.	41 391.00 \$
201900313	2019-07-09	REACTIF agence web inc.	845.07 \$
201900314	2019-07-09	Bell Canada	63.60 \$
201900315	2019-07-09	Bureau en Gros	226.48 \$
201900316	2019-07-09	Hydro-Québec	1 102.34 \$
201900317	2019-07-09	Rona (FCDQ)	25.28 \$
201900318	2019-07-09	CIBC Visa	573.72 \$
201900319	2019-07-09	BELL Canada - INTERNET	98.88 \$
201900320	2019-07-09	Ministère du revenu du Québec	8 537.75 \$
201900321	2019-07-09	Receveur Général du Canada	3 125.61 \$
201900322	2019-07-10	La Société d'histoire des XI	160.00 \$
201900323	2019-07-22	Société assurance automobiles- Qué	16.00 \$
201900324	2019-07-24	L'équipe Marcil Inc.	4 828.95 \$
201900325	2019-07-31	Ministère du revenu du Québec	6 313.29 \$
201900326	2019-07-31	Receveur Général du Canada	2 612.10 \$
201900327	2019-07-31	Bell Canada	183.14 \$
201900328	2019-07-31	Bell Mobilité	48.10 \$
201900329	2019-07-31	Hydro-Québec	45.23 \$
201900330	2019-07-31	CIBC Visa	4 626.84 \$
201900331	2019-07-31	BELL Canada - INTERNET	98.88 \$
201900332	2019-08-05	Dunton Rainville	2 535.21 \$
201900333	2019-08-05	Village de Hemmingford	1 680.47 \$
201900334	2019-08-05	MRC des Jardins-de-Napierville	5 731.09 \$
201900335	2019-08-05	P'tit Moteur J.P.	341.46 \$
201900336	2019-08-05	Recy Compact Inc.	16 121.46 \$
201900337	2019-08-05	Somac Diesel performance Inc.	21.39 \$
201900338	2019-08-05	Dery Telecom	181.51 \$
201900339	2019-08-05	Les Carrières Ducharme Inc.	154.34 \$
201900340	2019-08-05	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	469.89 \$
201900341	2019-08-05	Excavation Erwin Inc.	563.38 \$
201900342	2019-08-05	JALEC INC.	728.38 \$
201900343	2019-08-05	BUDGET PROPANE	397.56 \$
201900344	2019-08-05	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1 169.10 \$
201900345	2019-08-05	Pétrolière Impériale - ESSO	1 131.04 \$
201900346	2019-08-05	Entreprises Énault Électrique	181.09 \$
201900347	2019-08-05	André Barrière	520.00 \$
201900348	2019-08-05	SPCA Roussillon	228.43 \$
201900349	2019-08-05	Solutia Telecom	19.50 \$
201900350	2019-08-05	SERVICE RG 1998	218.45 \$
201900351	2019-08-05	Les Equipements Adrien Phaneuf inc	3 391.40 \$
201900352	2019-08-05	Fonds d'information	36.00 \$
201900353	2019-08-05	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	175.23 \$
201900354	2019-08-05	Groupe géomatique AZIMUT inc.	114.98 \$
201900355	2019-08-05	HAMSTER	142.97 \$

201900356	2019-08-05	Alarme SPP	193.16 \$
201900357	2019-08-05	Charette Service D'Auto Inc	804.83 \$
		Paie des employés	16 801.11 \$
			131 566.09 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 131,566.09 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2019-08-245 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 310-2, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.310 INTITULÉ LOTISSEMENT

ATTENDU QU'une municipalité peut légiférer en matière de lotissement en vertu de l'article 115 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 3 juin 2019;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique s'est tenue avant la séance du conseil du 8 juillet 2019 et qu'aucun membre du public n'était présent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement numéro 310-2 amendant le règlement de lotissement numéro 310 tel que déposé ;

DE TRANSMETTRE le règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour obtenir le certificat de conformité.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2019-08-246 ADOPTION DU RÈGLEMENT 314-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.314 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par à la séance du conseil du 3 juin 2019 ;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique s'est tenue avant la séance du conseil du 8 juillet 2019 et qu'aucun membre du public n'était présent;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement numéro 314-1 amendant le règlement de lotissement numéro 314 tel que déposé ;

DE TRANSMETTRE le règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'obtention d'un certificat de conformité.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2019-08-247 ADOPTION DU RÈGLEMENT 309-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309 CONCERNANT LE ZONAGE.

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

ATTENDU QUE les dispositions concernant les enseignes et l'affichage dans le règlement de zonage nécessitaient d'être entièrement modifiés afin notamment d'autoriser de plus grandes dimensions d'enseignes et de nouvelles catégories d'enseignes ;

ATTENDU QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par à la séance du conseil du 3 juin 2019 ;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique s'est tenue avant la séance du conseil du 8 juillet 2019 et qu'aucun membre du public n'était présent;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement 309-6 modifiant le règlement no.309;

ET DE TRANSMETTRE le règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'obtention d'un certificat de conformité.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2019-08-248 PROPOSITION D'ENTENTE : UTILISATION PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON DE L'ÉCO CENTRE MUNICIPAL DU CANTON DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice de Sherrington désire utiliser L'Éco centre de la municipalité du Canton de Hemmingford, pour offrir à leurs citoyens de disposer de déchets de matières sèches, branches et feuilles;

CONSIDÉRANT QUE ce service serait utiliser un autre samedi que celui planifié par la Municipalité du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice de Sherrington administrerait elle-même la location des conteneurs, les assurances responsabilité et le personnel requis sur place;

CONSIDÉRANT QUE le coût facturé à la Municipalité de Saint-Patrice de Sherrington serait de 2 500\$ par année, indexé a 2% annuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER QUE le maire ainsi que la directrice générale signe l'entente entre la Municipalité du Canton de Hemmingford et celle de Saint-Patrice

de-Sherrington, tel que décrite au contrat, pour l'utilisation de l'Éco centre pour une durée de trois ans renouvelable automatiquement.

2019-08-249 APPUIE POUR LA COOP SOLIDARITÉ SANTÉ HEMMINGFOD ET RÉGION POUR DEMANDE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS.

CONSIDÉRANT QUE plus de 1400 membres sont inscrits comme utilisateurs des services de santé à la Coop Solidarité Santé Hemmingford et région ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'arrivée du médecin de famille, accompagnée par l'infirmière clinicienne ainsi que plusieurs professionnels de la santé, tels que physiothérapeutes et ostéopathe, l'affluence à la coop a grandement augmenté ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rénovations doivent être entreprises afin d'améliorer l'accessibilité au bâtiment, comme entre autres : une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, stationnement à l'avant pour famille avec bébé et personne à mobilité réduite, déménagement de la clinique de prélèvement à la salle communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'une subvention peut être octroyée par le fonds d'appui au rayonnement des régions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford sera un partenaire financier dans ce projet d'amélioration à l'accessibilité à la Coop;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'APPUYER la Coop Solidarité santé Hemmingford et région en présentant une demande de subvention au fonds d'appui au rayonnement des régions.

2019-08-250 MANDAT LÉGAL POUR TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT A L'OFFRE D'ACHAT AU PARC INDUSTRIEL.

CONSIDÉRANT QU'UNE offre sérieuse pour l'achat du Parc industriel a été soumise à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Dunton Rainville peut accompagner la municipalité en établissant et suggérant des critères légaux et conformes aux demandes de la municipalité, à intégrer à un contrat de vente du Parc industriel ;

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

DE MANDATER la firme Dunton Rainville pour l'accompagnement légal dans un contrat de vente du Parc industriel. Les fonds provenant du budget pour des frais professionnels.

2019-08-251 TRAVAUX DE RÉPARATION D'ASPHALTE VIEUX CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation au Vieux chemin doivent être entrepris avant la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavages MCM peut réaliser les travaux pour un coût de 65 000\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la dépense de 65 000\$ plus taxes et de verser le paiement a Pavages MCM une fois les travaux réalisés. Le montant provient du surplus approprié pour la voirie.

2019-08-252 ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit commander à l'entreprise Loubac, des bacs de recyclage ainsi que des pièces de rechanges pour une valeur de 5 000\$ incluant les frais d'impression du logo et le transport;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

DE COMMANDER 28 bacs de recyclage et des pièces de rechange incluant la livraison et l'impression du logo de la municipalité.
Les fonds sont prévus au budget de 2019 pour achat de pièces et bacs de recyclage.

2019-08-253 REGROUPEMENT DES SERVICES D'INCENDIES DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE : SÉANCE D'INFORMATION POUR LES POMPIERS

CONSIDÉRANT QU'UN projet de regrouper les services d'incendies des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville est en discussion ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du service des incendies aimeraient recevoir plus d'informations dans l'implication de mettre en commun leur service d'incendie avec d'autres municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Gariepy a été mandaté par la MRC des Jardins-de-Napierville et a délivré l'étude d'opportunité de mise en commun des services d'incendies et qu'il serait disponible, pour un coût de 500\$ plus taxes, à rencontrer les pompiers du service d'incendie de Hemmingford ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER de déboursier 500\$ plus taxes afin que M. Jean Gariepy se déplace à la caserne, pour expliquer et répondre aux questions des pompiers.

Le montant provient du budget du service des incendies.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

PÉRIODE DES QUESTIONS

Une citoyenne s'informe au sujet de la raison et du délai de fermeture du pont de la Montée Giroux. Le maire lui indique que des communications sont en cours avec le bureau de la députée, Mme Claire IsaBelle pour tenter de rouvrir le pont temporairement pour une circulation limitée. Le maire de Havelock a été rejoint afin de faire front commun dans ce dossier.

Au sujet du projet de l'Internet haute vitesse mené par la MRC des Jardins-de-Napierville, le dépôt d'une lettre d'intention par l'OBNL Internet Haut Richelieu, qui a reçu le mandat des municipalités, se fera d'ici le début septembre prochain. Si le projet va de l'avant, toutes les municipalités la MRC seront connectées à la fibre optique d'ici 2024.

**AVIS DE MOTION : DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 322
CONCERNANT L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT
TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION OU UN SYSTÈME DE TRAITEMENT
TERTIAIRE AVEC DÉPHOSPHATATION ET DÉSINFECTION PAR LE
RAYONNEMENT ULTRAVIOLET.**

Le conseiller Lucien Bouchard donne UN AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, le conseil prévoit adopter le premier projet de règlement no.322.

**2019-08-254 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 322
CONCERNANT L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE
TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION OU
UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC
DÉPHOSPHATATION ET DÉSINFECTION PAR LE
RAYONNEMENT ULTRAVIOLET.**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement visent une meilleure protection de l'environnement qui est grandement appréciée par les contribuables de notre collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphoration et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet, à moins que la municipalité où se situe l'équipement en assure l'entretien ;

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous les travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la Municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable » ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture lors de l'adoption du premier projet de règlement a dûment été donné à la séance régulière du 5 août 2019 par le conseiller Lucien Bouchard,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU, unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'adopter le premier projet de règlement no. 322

2019-08-255 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h30.

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

2019-08-244

2019-08-248

2019-08-250

2019-08-251

2019-08-252

2019-08-253